

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	série 10 - MUSSINI
du produit	Couleurs extra-fines à l'huile et resiné pour artistes
	.
	10 860 - or blanc
	10 861 - renaissance d'or
	10 862 - or antique
	10 863 - or jaune
	10 864 - or bronze
	10 865 - rose d'or
	10 866 - cuivre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements
d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention

Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	2 / 10

d'avertissement

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

huile
pigment
Résine Dammar
siccatif
essence minérale

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro d'enregistrement REACH
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

10 860 - alliages cuivre-zinc; aluminium
10 861 - alliages cuivre-zinc
10 862 - alliages cuivre-zinc
10 863 - alliages cuivre-zinc; mica
10 864 - alliages cuivre-zinc; aluminium; cuivre
10 865 - alliages cuivre-zinc
10 866 - cuivre

3.2 Mélanges

Substance 1

copper: 5 < 40 %
CAS: 7440-50-8
REACH: 01-2119480154-42

Acute Tox. 4; H302 / Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic
Chronic 2; H411 / Eye Irrit. 2; H319

Substance 3

zinc powder - zinc dust (stabilized): 0 < 20 %
CAS: 7440-66-6
REACH: 01-2119467174-37

Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

Substance 5

naphta (petroleum), hydrotreated heavy: 2,5 < 5,0 %
CAS: 64742-48-9

Substance 2

aluminium: 0 < 30 %
CAS: 7429-90-5
REACH: 01-2119529243-45

Flam. Sol. 1; H228

Substance 4

propan-2-ol: 0 < 15 %
CAS: 67-63-0
REACH: 01-2119457558-25

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3;
H336

Substance 6

2,2,4,6,6-pentamethylheptane: 2,5 < 5,0 %
CAS: 13475-82-6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	3 / 10

REACH: 01-2119457273-39-xxxx

REACH: 01-2119490725-xxx

Asp. Tox. 1; H304 / not required; EUH066

Aquatic Chronic 4; H413 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226

Substance 7

ethanol: 0 < 3 %

CAS: 64-17-5

REACH: 01-2119457610-43-XXXX

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

En cas d'inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux

En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	4 / 10

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

7440-50-8 cuivre

DEU	WEL	1,000	mg/m ³	2 (II); DFG
-----	-----	-------	-------------------	-------------

7429-90-5 aluminium

DEU	WEL	10,000	mg/m ³	2(II); AGS; DFG
-----	-----	--------	-------------------	-----------------

7440-66-6 zinc

DEU	WEL	2,000	mg/m ³	2 (II); DFG
-----	-----	-------	-------------------	-------------

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

DEU	WEL	500,000	mg/m ³	2(II); DFG; Y
-----	-----	---------	-------------------	---------------

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

DEU	WEL	300,000	mg/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptane

DEU	WEL	300,000	mg/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

DEU	WEL	380,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
-----	-----	---------	-------------------	---------------

USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
-----	----------	-----------	-----	----------------

USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)
-----	----------	-----------	-------------------	----------------

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	5/ 10

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Éviter le contact avec les yeux.

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	pâteux
Couleur	pigmenté
Odeur	légèrement

	min	max	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage d'inflammabilité			
Inflammabilité			
Température d'ignition			
Température d'auto-inflammabilité			
Limites d'explosibilité			
Indice de réfraction			
Valeur pH			
Viscosité			
Viscosité			
Tension de vapeur			
Densité		1,6 - 3,1 g/ml	20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau			

Danger d'explosion

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article 10860009 or blanc Date d'émission: 27.02.20
Version 4 (27.02.20) Page 6 / 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

7440-50-8 cuivre

par voie orale	DL50	Rat		1430,00000	mg/kg	-
----------------	------	-----	--	------------	-------	---

Tests toxicologiques

7429-90-5 aluminium

par inhalation	LC50	Rat	>	5,00000	mg/L	(4h)
----------------	------	-----	---	---------	------	------

Tests toxicologiques

7440-66-6 zinc

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,00000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat		5,41000	mg/L	4h

Tests toxicologiques

67-63-0 propan-2-ol

par voie orale	DL50	Rat	>=	5050,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin		12800,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64-17-5 ethanol

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat		38,00000	mg/L	(4h)
par inhalation	LC50	Souris	>	20,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

67-63-0 propan-2-ol

LC50	poissons	>	1000,00000	mg/L	(96h)
------	----------	---	------------	------	-------

Effets toxiques sur l'environnement

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article 10860009 or blanc Date d'émission: 27.02.20
Version 4 (27.02.20) Page 7 / 10

LC50	poissons	>	1000,00000	mg/L	-
EC50	Algues	>	1000,00000	mg/L	-

Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5 ethanol

LC50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/L	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/L	48h

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, liquide, n.s.a.

IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	8 / 10

ADR, ADN	9
IMDG	9
IATA	9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	M6
Classe de danger	90
Etiquette de danger ADR	9
Quantités limitées	5I
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP29
Codification réservoirs	LGBV
Restriction concernant les tunnels	-
Remarques	
EQ	E1
Dispositions particulières	274 - 335 - 375 - 601

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-A, S-F
Dispositions particulières	274 - 335 - 969
Quantités limitées	5I
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E1

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	-
Passenger	964 (450l)
Passenger LQ	Y964 (30kg G)
Cargo	964 (450l)
ERG	9L
Remarques	
EQ	E1
Special Provisioning	A97 - A158 - A197

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	9 / 10

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]

Teneur en VOC [g/L]

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage

Classe de risque pour le 1

milieu aquatique

Numéro de catalogue

Décret relatif aux

défaillances

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

max. 8 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article	10860009	or blanc	Date d'émission:	27.02.20
Version	4	(27.02.20)	Page	10/ 10

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations diverses
Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent le besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses